



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR LES TRAVAUX DÉCRÉTÉS ET EXÉCUTÉS DANS LE COURS D'EAU VIENS- GAZAILLE, BRANCHE 1

Avis est par les présentes donné par Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, que le rôle de perception de taxes concernant les travaux exécutés dans le cours d'eau Viens-Gazaille, branche 1 aux propriétaires concernés est déposé à mon bureau et que les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit rôle de perception n'aura qu'à se présenter à mon bureau sis au 960 Chemin Milton aux heures et jours réguliers d'ouverture.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce vingt-troisième jour de mai 2013.

Robert Leclerc, GMA
Directeur général et secrétaire-trésorier